

**Nombre de Délégués :**

En exercice ..... 120  
Présents ..... 61  
Votants ..... 63

**Objet :**

**FOURNITURE BORNES PRE  
COLLECTE : *Modification du  
lot 4 Génie Civil***



**N° 17/08/03/2019**

L'an deux mille dix neuf, le vendredi 08 mars à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marçillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 février 2019*

**Etaient présents :**

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,  
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,  
BEYNAC ET CAZENAC : M. Philippe SOULETIS,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL,  
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,  
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Raymond BROUSSE,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,  
LES FARGES : Mme Arlette SOULIAC,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : M. Philippe DAURY,  
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON, Mme Marie HIAUT,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,  
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,  
ST ANDRE D'ALLAS : M. Dominique THIBART,  
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,  
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme CAPMAS REBOUSSOU,  
ST CYBRANET : M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gilbert JARDEL, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE,  
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI, Mme Lydie LACOMBE,  
VALOJOUXX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,

***Certifié exécutoire le :***

***Affiché le :***

***Publié ou Notifié le***

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019

VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,  
VITRAC : M. Eric GAUTHIER, M. Marc GERODOU,

Mme Marlies CABANEL (*élue de la commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance.

**Excusé(e)s** : M. Jean-Luc BRUGUES (*commune de Cénac*), MM. Jean-Claude CASSAGNOLE, Francis COUSIN (*de la commune de Domme*), Mme Jacqueline JOUANEL (*commune de Meyrals*), Mmes Christiane DESMOULINS et Edwige BOY (*commune de Nabirat*), Mmes Elisabeth GARCETTE et Corinne BRIDE ROYE (*commune de Peyzac le Moustier*), Mme Brigitte AUDOUARD (*commune de Ste Nathalène*), M. Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*), Mmes Michèle VALETTE, Amanda MILLINSHIP, Pierrette BELMONT, Isabelle DAUMAS CASTANET (*commune de Sergeac*).

**Procurations** : M. Jean-Claude JOINEL à M. Jean-Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean-Jacques ALBIE à M. Dominique THIBART (*commune de St André d'Allas*).

.....

Le Président rappelle à l'assemblée ses délibérations des 02 juin et 13 octobre derniers, déterminant notamment les caractéristiques des travaux de génie civil (lot 4) qui seront réalisés par les Ets **SARLAT TRAVAUX PUBLICS**, domiciliés à SARLAT LA CANEDA (24), selon les quantités et tarifs unitaires décrits dans l'acte d'engagement.

Le Président expose que la réalisation des emplacements de bornes enterrées ou semi-enterrées se situe parfois dans le rocher, sans qu'il ne soit possible de le déceler au préalable. L'entreprise est alors dans l'obligation de le briser ou de le scier pour creuser la fosse nécessaire, avec un matériel spécifique et un temps passé plus important. Le coût pour l'entreprise est donc supérieur.

Le Président propose de modifier le marché en incluant les critères suivants :

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| - Utilisation du brise-roche | 180 €/h HT |
| - Utilisation de la scie     | 200 €/h HT |

A d'autres égards, le Président précise que la nature du terrain où les bornes enterrées sont implantées au bourg de BORREZE nécessite un empierrement à l'endroit où le camion 32 tonnes du SICTOM se stationnera pour effectuer la collecte des déchets. Le cout de ces travaux est de 950€ HT.

Le Président propose donc à l'assemblée de se positionner sur ce dossier.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 05 mars 2019

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Modifie** le marché du lot 4 Génie Civil attribué aux Ets SARLAT TRAVAUX PUBLICS en y ajoutant les tarifs suivants :

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| - Utilisation du brise-roche | 180 €/h HT |
| - Utilisation de la scie     | 200 €/h HT |
| - Empierrement à Borrèze     | 950 € HT   |

- **Autorise** le Président à signer la modification de marché à intervenir,

- **Rappelle** les dispositions de la convention de groupement entre le SICTOM et les communes accueillant les bornes enterrées et semi-enterrées, et notamment que le financement du matériel est

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019

assuré à 100% par le SICTOM, alors que le coût du génie civil, nécessaire à la mise en place des bornes enterrées et semi-enterrées (creusement des fosses, rebouchage et création de la couche de surface), est réparti pour 50% par le SICTOM et pour 50% par les communes pour les emplacements qui les concernent.

- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits sont partiellement inscrits au budget 2019 pour les première et deuxième tranches, qu'ils seront reportés sur les exercices suivants pour la partie non consommée et augmentés à concurrence des bons de commandes

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 08 mars 2019

Le Président,  
Jean-Pierre DUBOIS  
du  
PÉRIBORD  
NOIR  
LABORNE 120 - 242



AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019

**Marché public européen**  
En groupement de commandes avec les communes concernées  
Accord-cadre à bons de commandes  
(Exercices 2018-2021)

pour le compte du  
S.I.C.T.O.M. du PÉRIGORD NOIR

**FOURNITURE ET INSTALLATION  
DE BORNES DE COLLECTE DES DECHETS**

Lot 1 : ENTERREES

Lot 2 : SEMI-ENTERREES

Lot 3 : AERIENNES

Lot 4 : GENIE CIVIL POUR LES LOTS 1 ET 2

Modification de marché pour le lot 4

**Annexe II à**  
**ACTE D'ENGAGEMENT**  
**du LOT 4 : Génie civil**

**GENIE CIVIL NECESSAIRE POUR INSTALLER LES BORNES ENTERREES ET  
SEMI-ENTERREES**

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019

Je soussigné : Romain ROYERE  
 agissant en qualité de : Gérant  
 au nom et pour le compte de l'entreprise SARLAT TRAVAUX PUBLICS  
 dont le siège social est à Madrazès Nord 24200 SARLAT LA CANEDA

Après avoir pris parfaite connaissance du dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture et à l'installation de bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes pour la collecte des déchets ménagers, m'engage sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations dans les conditions et délais définis compte tenu des quantités minimum et des quantités maximum.

**E- LES TARIFS (annexe complémentaire à l'acte d'engagement)**

Les prix unitaires non révisables indiqués ci-dessous tiennent compte de la création de fosses, puis après installation des cuves béton, fermeture des fouilles, préparation des sols, tassement du sol et réalisation d'une surface de finition, selon les prescriptions du CCTP, nécessitant :

- la réduction de rocher en vue de l'installation des cuves,
- ainsi que de l'aménagement du sol par empierrement devant l'emplacement des bornes au bourg de Borrèze, pour permettre l'arrêt de la BOM grue 32 tonnes et le vidage des bornes.

<b>Lot 4 : Génie civil</b>	<b>Prix unitaire HT en Euros</b>	<b>Prix unitaire HT en Euros (lettre)</b>	<b>TVA 20%</b>	<b>Prix Total TTC en Euros</b>
<b>Par nécessité de réduire le rocher</b>				
Utilisation du brise-roche	180.00€/h	Cent quatre-vingt euros par heure d'utilisation	36.00	216.00€/h
Utilisation de la scie à roche	200.00€/h	Deux cents euros par heure d'utilisation	40.00	240.00€/h
<b>Travaux à réaliser au bourg de BORREZE</b>				
Empierrement	950.00€	Neuf cent cinquante euros	190.00	1140.00

Ces tarifs seront comptabilisés pour chaque emplacement, leur facturation s'effectuera selon les modalités du groupement de commande à raison de 50% au SICTOM DU PERIGORD NOIR et à 50% à la commune concernée.

Bon pour annexer à l'acte d'engagement du même objet.

Fait à Sarlat le 07 mars 2019

Le soumissionnaire  
 (signature et cachet)

**SARLAT TRAVAUX PUBLICS**

ZI de Madrazès  
 Rue Blaise Pascal

24200 SARLAT  
 Tel. 05 53 30 15 98 - Fax 05 53 30 21 61

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
 Regu le 21/03/2019



# SARLAT TRAVAUX PUBLICS

Z.I de Madrazès - Rue Blaise Pascal - 24200 SARLAT - Tél. : 05.53.59.15.98 - Fax : 05.53.30.21.61

Site : www.sarlat-travaux-publics.fr - E-mail : sarlat.travaux.publics@wanadoo.fr

**SICTOM DU PERIGORD NOIR**

La Borne 120

**24200 MARCILLAC ST QUENTIN**

**Pré-Facture**

n° 19010021 du 29/01/2019 Code 66725 Page 1

Libellé Article	Quantité	Un.	Prix Un. HT	Montant HT	T
<b>INTERVENTION DE JANVIER 2019</b>					
<b>Chantier Borrèze</b>					
Terrassement emplacement pour 6 bornes enterrées avec surface type gravillons concassés	1,000	EN	7 560,00	7 560,00	4
Plus value pour rocher	10,000	Heu	180,00	1 800,00	4
<b>Chantier Proissans</b>					
Terrassement emplacement pour 3 bornes enterrées avec surface type gravillons concassés	1,000	EN	3 780,00	3 780,00	4
Plus value pour rocher	2,000	Heu	180,00	360,00	4
<b>Chantier Salignac</b>					
Terrassement emplacement pour 3 bornes enterrées avec surface type gravillons concassés	1,000	EN	3 780,00	3 780,00	4

Base H.T.	Total H.T.	17 280,00
17 280,00	4 Tva 20,00 %	3 456,00
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>20 736,00 €</b>

SARL AU CAPITAL DE 50 000 € - R.C BERGERAC 329868939 - SIRET : 329 868 939 00029 - CODE APE 4312A  
RIV : CRI DU COOPERATIF - IMAN : FR76 4255 9100 0008 0014 8321 751 - RIC : CCOOPERXXX - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - I.R 25 329 868 939

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019



# SARLAT TRAVAUX PUBLICS

Z.I de Madrazès - Rue Blaise Pascal - 24200 SARLAT - Tél. : 05.53.59.15.98 - Fax : 05.53.30.21.61

Site : www.sarlat-travaux-publics.fr - E-mail : sarlat.travaux.publics@wanadoo.fr

**SICTOM DU PERIGORD NOIR**

La Borne 120

**24200 MARCILLAC ST QUENTIN**

**Devis**

n° **19030002** du **04/03/2019** Code **66725** Page **1**

Libellé Article	Quantité	Un.	Prix Un. HT	Montant HT	T
SCIE A ROCHE		Heu	200,00		

Devis Accepté Le :

Signature du Client avec Bon pour Accord

Base H.T.	Total H.T.	0,00
	Total T.T.C.	0,00 €

SARL AU CAPITAL DE 50 000 € - R.C BERGERAC 329868939 - SIRET : 329 868 939 00029 - CODE APE 4312A

RUE : CRUDEL COOPERATIVE - IMAN - FR76 4255 9100 0008 0014 8321 751 - BIC : CCOPTFRPPXXX - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 25 329 868 939

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019

# STP SARLAT TRAVAUX PUBLICS

Madrazès Nord - 24200 SARLAT

Tél. : 05.53.59.15.98 - Fax : 05.53.30.21.61 - E-mail : sarlat.travaux.publics@wanadoo.fr



S.T.P - SARL AU CAPITAL DE 50 000 € - R.C.S BERGERAC 329868939 - SIRET : 329 868 939 00029 - CODE APE 4312A  
DOM. BANC. C.A.12406 00077 00128488408 95 --DOM. BANC. C.C. 42559 00080 21007499404 23  
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 25 329 868 939

Page 2 / 2

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019





# SARLAT TRAVAUX PUBLICS

Z.I de Madrazès - Rue Blaise Pascal - 24200 SARLAT - Tél. : 05.53.59.15.98 - Fax : 05.53.30.21.61

Site : www.sarlat-travaux-publics.fr - E-mail : sarlat.travaux.publics@wanadoo.fr

**SICTOM DU PERIGORD NOIR**

La Borne 120

**24200 MARCILLAC ST QUENTIN**

**Devis**

n° **19030003** du **04/03/2019** Code **66725** Page **1**

Chantier Borrèze

Libellé Article	Quantité	Un.	Prix Un. HT	Montant HT	T
Supplément d'empierrement pour poids lourds devant les poubelles	1,000	EN	950,00	950,00	4

3

Devis Accepté Le :

Signature du Client avec Bon pour Accord

Base H.T.	Total H.T.	950,00
950,00	4 Tva 20,00 %	190,00
	<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 140,00 €</b>

SARLAT AU CAPITAL DE 50 000 € - R.C BERGERAC 329868939 - SIRET : 329 868 939 00029 - CODE APE 4312A

RIB : CREDIT COOPERATIF - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0014 8321 751 - BIC : CCOOPFR33XXX - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 25 329 868 939

AR PREFECTURE

024-252402284-20190308-20190317-DE  
Regu le 21/03/2019